



RILALE

**REVUE
INTERNATIONALE
DE LINGUISTIQUE
APPLIQUÉE, DE
LITTERATURE ET
D'ÉDUCATION**

Volume 3, Numéro 1, Février 2020

ISSN 1840 - 9318

www.rilale-uac.org



FACULTE DES LETTRES,
LANGUES, ARTS ET
COMMUNICATION



UNIVERSITE
D'ABOMEY-CALAVI

Site web: www.rilale-uac.org

Abstraction et indexation :



<https://bit.ly/2JPtqiJ>



<https://bit.ly/2lHsH9k>



<https://bit.ly/32KoHWZ>



<https://bit.ly/2Y19DoV>

ResearchGate

<https://bit.ly/2lTqzeP>



<https://bit.ly/2Y01Ckn>



RILALE

*REVUE INTERNATIONALE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE, DE
LITTÉRATURE et D'ÉDUCATION*

(Revue en ligne, imprimée, abstractée, indexée, et à comité de lecture)

Directeur de publication (Editorial Manager)

Professeur Léonard Assogba KOUSSOUHON, Professeur titulaire de Linguistique anglaise appliquée et de littérature africaine anglophone (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Rédacteur en Chef (Editor-in-Chief)

Dr Innocent Sourou KOUTCHADE, Maître de Conférences de Linguistique anglaise appliquée (Université d'Abomey-Calavi, Bénin).

Rédacteur en Chef Adjoint (Editorial Assistant)

Dr Etienne K. IWIKOTAN, Maître-assistant de Linguistique et didactique de l'anglais (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Comité de rédaction (Editorial Secretariat)

Dr Ashani M. DOSSOUMOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Ulrich HINDEME, (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Roger C. HOUMASSE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Albert O. KOUKPOSSI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Comité Scientifique (Editorial Board)

Professeur Maxime da CRUZ, (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Professeur Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Professeur Akanni M. IGUE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Professeur Augustin AINAMON (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Professeur Taofiki KOUMAKPAI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Professeur Laure-Clémence C. ZANOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Dr. Bernd Müller-Jacquier (Université de Bayreuth, Allemagne)

Professeur Ambroise MEDEGAN (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Professeur Patrick HOUESSO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Professeur Sassongo Jacques SILUE (Université Felix-Houphouët Boigny, Côte-d'Ivoire)
Professeur Estelle BANKOLE MINAFLINO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Professeur Pascal OKRI TOSSOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Professeur Komla NUBUPO (Université de Lomé, Togo)
Professeur Ataféi PEWISSI (Université de Lomé, Togo)
Dr (MC) Yémalo C. AMOUSSOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Vincent ATABAVIKPO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Fidèle SOSSOUVI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Patrice Codjo AKOGBETO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Simplicite AGOSSAVI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Julien GBAGUIDI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Zorobi Philippe TOH (Université Alassane Ouattara, Côte-d'Ivoire)
Dr (MC) Raphael YEBOU, (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Moufoutaou ADJERAN (Université d'Abomey-Calavi)
Dr (MC) Euloge AKODJETIN, (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Charlemagne FANO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Ferdinand KPOHOUE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
Dr (MC) Célestin GBAGUIDI, (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Ligne éditoriale

La *Revue Internationale de Linguistique Appliquée, Littérature et d'Education*- RILALE- est un journal, **en ligne et en version papier**, de spécialité créé aux fins de publication et de diffusion des résultats des travaux de recherche dans les domaines ci-après: linguistique appliquée, littératures, civilisations, science de l'éducation, sociologie de l'éducation, sociolinguistique, pragmatique, analyse du discours, psycholinguistique, didactique des langues, communication, etc. Ces travaux de recherche doivent être rédigés dans l'une des quatre langues à savoir : l'allemand, l'anglais, l'espagnole et le français.

L'objectif ultime de la RILALE est d'initier et de promouvoir des débats scientifiques de haut niveau au sein des spécialistes dans les domaines ci-dessus mentionnés dans le strict respect des principes académiques cardinaux d'authenticité et d'originalité des résultats de recherche. A cet effet, bien avant que l'article ne soit soumis aux réviseurs externes, il doit d'abord passer par le contrôle d'authenticité, d'originalité,

d'honnêteté et de probité intellectuelle. Cette vérification se fait par le logiciel **iThenticate** anti-plagiat.

En outre, les manuscrits soumis à étude à la RILALE ne doivent, ni faire l'objet d'une double soumission dans une autre revue, ni avoir été publiés auparavant.

Consignes aux auteurs

Modalités de soumission

Trois appels à contribution permanents sont lancés en février, juin et octobre pour faciliter la publication des trois volumes annuels. Les frais de publication s'élèvent à 70.000F CFA pour la parution en ligne et en version imprimée. Les articles doivent être envoyés aux adresses suivantes :

rilale.uac@gmail.com ; editor.rilale.uac@gmail.com

Révision

Chaque soumission est rigoureusement évaluée par deux instructeurs externes anonymes dans un délai d'un mois (les propositions sont anonymes pour la relecture). Un article proposé pourra être refusé, accepté sous réserve de modifications, accepté tel quel. Les articles peuvent être rédigés dans les langues ci-après : français, anglais, allemand, espagnole.

Les manuscrits doivent comporter un résumé de 150 à 200 mots au maximum en français-anglais, espagnole-anglais et allemand-anglais, avec cinq mots-clés dans les deux langues choisies. Le volume du manuscrit doit être compris entre 6.000 et 10.000 mots.

Présentation des contributions

Structure du texte

-Le titre : il doit être succinct, précis, en majuscule et en gras.

-Le résumé : Les manuscrits doivent comporter un résumé de 150 à 200 mots au maximum en français-anglais, espagnole-anglais ou allemand-anglais, avec cinq mots-clés dans les deux langues choisies. Chaque résumé doit être rédigé suivant le plan ci-après : objectif-problème-méthode-résultats.

-L'introduction

-L'organisation du texte : l'organisation du texte suivra la subdivision en sections et sous-sections à l'aide des chiffres arabes:

1. (Section)
- 1.1 (sous-section)

- 1.2 (sous-section)
- 1.2.1 (subdivision de la sous-section)
- 1.2.2 (subdivision de la sous-section)

-La conclusion

-Les références bibliographiques

Mise en page: Format A4; Marges = 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche); Reliure = 0,50 cm;

Style normal (pour le corps de texte) : Police Book Antiqua 12 points, sans couleurs, sans attributs (gras et italiques sont acceptés pour des mises en relief); paragraphe justifié, pas de retrait, pas d'espacement, interligne simple.

Titre de l'article : Police Book Antiqua 14 points, sans couleurs, en lettres majuscules, gras; paragraphe aligné à droite, pas de retrait, espacement après = 18 points, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

Titre 1 : Book Antiqua 12 points, sans couleurs, gras; paragraphe gauche, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

Titre 2 : Book Antiqua 12 points, sans couleurs, gras; paragraphe gauche, interligne simple.

Titre 3 : Book Antiqua 12 points, sans couleurs, gras; paragraphe gauche, interligne simple.

Citations dans le document

Les références des citations doivent être présentées selon les normes de l'American Psychological Association (APA). Toute citation de plus de 40 mots (3 lignes) doit:

-être mise en retrait et sans guillemets

-avoir une taille de police réduite (10) et interligne simple.

Les références de citations dans le texte (**et non sous forme de notes de bas de page**) se présentent comme suit:

Lorsque le nom du ou des auteurs fait partie du texte, la date de publication est indiquée entre parenthèses suivies de la (des) page(s) citée(s).

Exemples :

- ✓ En effet, selon Avoce (2018, p. 201): «...» en français, et “...” en langues germaniques

Lorsque l'auteur reste anonyme jusqu'à la fin de la citation, tous les éléments de références sont mis entre parenthèses après celle-ci selon le schéma : Nom de l'Auteur, (année de publication, page(s) citée(s)):

Exemple :

- ✓ Comme le soutient l'École fonctionnaliste, la langue est structurée pour exprimer trois significations importantes (Halliday, 1985, p.27).

Si le même auteur a fait paraître deux ouvrages ou articles la même année, citer le nom de l'auteur suivi de l'année d'édition et de la lettre 'a' pour le premier article, 'b' pour le second, etc.

Les références comportant plus de trois auteurs utiliseront la forme *et al.* après le nom du premier auteur, par exemple Koussouhon *et al.*, (2014, p .40).

Quant aux travaux acceptés pour publication, ils seront marqués 'sous presse' ou 'à paraître'.

Références Bibliographiques

Police Book Antiqua 12 points, en norme APA. Voici quelques exemples:

Livres

Houbert, F. (2005). *Guide Pratique de la Traduction Juridique*. Paris : La Maison du Dictionnaire.

Halliday, M. A. K., & Hasan, R. (1985). *Language, Context, and Text: Aspects of Language in a Social-semiotic Perspective*. Oxford: Oxford University Press.

Articles

Sahgui, N.P. (2017). Représentation Socioculturelle de la Dot chez les Fulbés de la Commune de Matéri. *RESILAC : Revue des Sciences du Langage et de la Communication*, 4(1), 392-412.

Koutchadé, I. S. (2015). Discourse Analysis of General Muhammadu Buhari's Official Acceptance Speech: A Systemic Functional Perspective. *International Journal of English Linguistics*, 5(5), 24-36. doi.org/10.5539/ijel.v5n5p24.

Pour avoir plus d'informations, veuillez consulter les sites suivants:

https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/bpsp/documents/Norme_APA_EN.pdf

https://www.cqu.edu.au/_data/assets/pdf_file/0021/58413/ALC-APA-Referencing-Guide-T1-2019-Final.pdf

Sommaire

1. THE BLACK NUCLEAR FAMILY'S COLLAPSE IN MAYA ANGELOU'S *I KNOW WHY THE CAGED BIRD SINGS* AND REBECCA WALKER'S *BLACK WHITE AND JEWISH: THE DAUGHTERS' TESTIMONIES*. **Vamara KONÉ** ----- 1
2. L'HERMENEUTIQUE DU «GBÈSA»: CONTRIBUTION A UNE COMPREHENSION DU DISCOURS PUBLICITAIRE ET POLITIQUE MODERNE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT. **Joseph AMEKA** -----17
3. STATUT DES CONSONNES NASALES [m], [n], [ŋ] et [ɲ] À L'INITIAL DES NOMAUX EN BAOULÉ. **André-Marie BEUSEIZEN** ----- 33
4. PERTINENCE DES THEORIES POLITIQUES DE THOMAS HOBBS ET JOHN LOCKE PAR RAPPORT AU CONTEXTE POLITIQUE ACTUEL DE L'AFRIQUE. **Ibrahima LO** ----- 41
5. LA MISE EN ABYME : UNE ESTHETIQUE LUDIQUE DANS *ON JOUE LA COMEDIE* DE SENOUVO AGBOTA ZINSOU. **Stella Onome Omonigho** ----- 59
6. HARCELEMENT SEXUEL A L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI : POUVOIR ET FAIBLESSE. **Adolé Félicité AKUESON** ----- 68
7. COLONIAL AMERICA AND THE QUESTION OF LEGITIMACY. **Raoul S. AHOUANGANSI & Didier COMBIENI** ----- 83
8. LA PASSION DE LA VIOLENCE DANS LE PARADIS DES CHIOTS DE SAMI TCHAK. **Akpéné Délalom AGBESSI** ----- 99



HARCELEMENT SEXUEL A L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI : POUVOIR ET FAIBLESSE

Adolé Félicité AKUESON

missigbe.senato@gmail.com

Université d'Abomey-Calavi, Benin

RESUME

La violence dans les milieux éducatifs connaît plusieurs formes dont la violence basée sur le genre. Actuellement, la polémique sur le harcèlement sexuel et la corruption dans les instances de gestion des résultats académiques s'amplifie. Il se pose alors le problème de l'éthique professionnelle et de la sécurité de l'avenir des apprenantes et apprenants qui deviennent vulnérables. D'abord, il faut remarquer que la violence sexuelle est un phénomène complexe par la nature des personnes qui sont impliquées et le caractère pervers des moyens et stratégies utilisés. Ensuite, dans sa mise en œuvre, elle peut ne pas être unilatérale. Enfin, il n'est pas inenvisageable qu'une histoire de violence sexiste soit une trouvaille pour entacher l'honneur d'une autorité. Dans cet ordre d'idées, la violence est donc perçue comme le résultat de l'affrontement des désirs dans les relations à autrui. Cette réflexion se propose d'aborder le sujet, dans une approche critique directe, en s'appuyant sur des théories philosophiques de la violence.

Mots clés : Education- Harcèlement- Passion- raison- Pouvoir-Violence- Faiblesse.

ABSTRACT

Violence in educational settings is multifaceted and one of its facets is gender-based violence. Today, controversy is increasing about sexual harassment and corruption in institutions where academic results are processed. The issue of professional ethics and the securing of the future of more and more vulnerable male and female learners can be raised. It might be noted that violence is a complex phenomenon due to the nature of the persons involved and the perverse character of the means and strategies used. In addition, violence can be unilateral in its implementation. Finally, it is not rare to find cases in which the dirty story of sexual violence is used as a brilliant way to dishonour an authority. Violence is therefore perceived as resulting from a confrontation of desires in the relationships with others. This paper deals with the issue of sexual harassment through a direct critical approach supported by philosophical theories on violence.

Keywords: Education- Harassment - Passion - Reason - Power-Violence- Weakness.

INTRODUCTION

Les relations interhumaines sont multi-faciales et fondées sur des motifs assez variés. L'ambivalence de la nature humaine fait de celle-ci un être de passion et de raison. Le paradoxe né de cette ambivalence peut faire de l'être humain un être enclin à la violence. C'est en effet dans la violence que l'Homme se réalise comme le dit F. Hegel (1933, p. 159) pour qui, la lutte des consciences permet à l'individu de se positionner en tant que sujet. Il insiste sur le fait que sans opposition, la conscience ne peut parvenir à la réflexion. Mais au-delà du positionnement de l'individu au moyen de la réflexion, on pourrait observer l'affrontement des désirs dans les relations à autrui où la différence de genres exprime à suffisance comme le pense T. Diabaté Touré (2010,

p. 40), la manifestation de l'altérité, condition de l'autre au regard de soi. C'est dans ce contexte que s'inscrit la question du harcèlement sexuel, un mal qui mine le système éducatif. Comme le remarquent Y. Doubogan Onibon et E. Hofmann (2016, p. 222-233), « On pourrait penser que les universités ou d'autres institutions d'enseignement supérieur sont les lieux exempts de violence. Cependant, ces milieux ne sont pas coupés du monde social et sont traversés par des rapports de pouvoirs inégalitaires ». En effet, le harcèlement sexuel est l'expression des violences basées sur le genre et donc sur des rapports inégalitaires auxquels n'échappent pas les milieux scolaires. Mais en quoi le harcèlement sexuel est-il un acte de violence ? A bien analyser ses fondements et ses manifestations, le harcèlement n'est-il pas l'expression d'une faiblesse ? Quelle lecture critique peut-on faire de ce phénomène ? Le rôle de la philosophie étant, comme le souligne E. Weil (1984), d'amener les hommes à regarder et à comprendre la portée et le sens des difficultés techniques de la vie active, ce que voudrait montrer ce travail n'est pas une analyse de données statistiques bien définies mais plutôt un essai de compréhension du phénomène du harcèlement pris sous un double angle moral et sexiste. C'est pourquoi, le développement va suivre une démarche analytico-critique. Ainsi, dans un premier temps, il sera question de montrer en quoi le harcèlement est une forme de violence, ensuite analyser la perception morale et culturelle du harcèlement et enfin, il sera question de montrer que la responsabilité sociale du harcèlement fait de lui une violence inconsciente à l'allure d'une force faible.

1. Le harcèlement : une pratique violente ?

De la définition du concept harcèlement et de sa manifestation, on pourra déduire son caractère violent ou non.

1.1. Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement est l'action de harceler en actes ou en paroles. C'est le fait de soumettre quelqu'un sans répit à de petites attaques. Selon le Petit Larousse, harceler quelqu'un, c'est le soumettre à des demandes, des critiques, des réclamations continuelles, c'est le soumettre à de continuelles pressions ou sollicitations. Le harcèlement peut prendre plusieurs aspects comme d'ailleurs la violence dont il est une forme.

Le code pénal français en son article 222-33 stipule :

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Par ailleurs, est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Selon M. Deveau-Plédran (2011, p. 21), « le harcèlement est un enchaînement d'agissements hostiles à répétition visant à affaiblir psychologiquement l'individu qui en est la victime. Ce type de comportement peut être habituel et impliquer le statut social et physique ». Il est l'une des nombreuses formes de violence ».

Il peut se définir également comme une violence répétée verbale, physique ou psychologique. Lorsqu'il se déploie sur un domaine public, il peut, en dehors des formes ordinaires qu'on lui connaît, prendre une forme administrative et même toutes les autres formes, en ce sens qu'il est la manifestation d'un égo déterminé à obtenir ce qu'il veut par n'importe quel moyen. Comme le souligne M. Deveau-Plédran (2011, p. 21), « le harcèlement peut ne pas être ouvertement sexuel mais prendre d'abord l'allure d'une discrimination comme par exemple les médisances, les injures etc. En ce moment, il touche le moral ».

Dans le même ordre d'idées, la loi N° 2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes, en République du Bénin, stipule en son article 3 que le harcèlement est :

le fait pour quelqu'un de donner des ordres, d'user des paroles, de gestes, d'écrits, de messages et ce, de façon répétée, de proférer des menaces, d'imposer des contraintes, d'exercer des pressions ou d'utiliser tout autre moyen aux fins d'obtenir d'une personne en situation de vulnérabilité ou de subordination des faveurs de quelque nature que ce soit y compris sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers contre la volonté de la femme harcelée.

Les différentes définitions et lois prises pour lutter contre ce phénomène constituent les preuves de son effectivité.

Mais en quoi le harcèlement peut-il être considéré comme une violence ?

1.2. Du caractère violent du harcèlement

Il est nécessaire de faire la nuance entre un comportement violent et un comportement harcelant. Tout acte de harcèlement est une violence alors que tout acte de violence n'est pas du harcèlement.

L'abus, l'intimidation, l'atteinte à la pudeur ou à l'intégrité physique ou psychique confèrent au harcèlement un caractère violent. La violence du harcèlement se base sur d'autres paramètres tels que le statut social, le genre, l'environnement et autres. Dans un ouvrage publié en 2003 par le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, on peut distinguer la violence sexiste, la violence sexuelle et la violence sexuelle et sexiste. Selon ce document, le terme violence sexiste (ou ses synonymes violence liée au genre ou violence sexospécifique), est utilisé pour distinguer la violence commune de la violence ciblée sur des groupes ou des individus sur la base de leur appartenance sexuelle, tandis que la violence sexuelle est définie par la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination comme une violence qui s'adresse à une personne sur la base de son genre ou de son sexe.

Puisque le harcèlement inclut les actes qui infligent un préjudice et une souffrance, physiques, mentaux ou sexuels, la menace de tels actes, la coercition et autres privations de liberté, il est considéré comme un comportement violent. Quant à la violence sexuelle, elle inclut l'exploitation et les abus et désigne tout acte, toute tentative ou menace de nature sexuelle occasionnant, ou susceptible d'occasionner, un préjudice physique, psychologique ou émotionnel. La violence sexuelle est donc une forme de violence sexiste. On peut retenir comme le montre l'UHCR (2003, p. 11) que « la violence sexuelle et sexiste est largement enracinée dans l'inégalité des rapports de forces ».

Dans son déploiement, il peut prendre des allures dont les conséquences dommageables pour la victime comme le décrit M. Deveaud-Plédran,

Le harcèlement consiste en des conduites abusives et répétées de toutes origines... qui se manifestent notamment par des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes, des écrits unilatéraux ; ayant pour objet ou pour effet, de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique... d'une personne...de mettre en péril son emploi ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. (M. Deveaud-Plédran, 2011, p.293),

Vu comme tel, le harcèlement est bien de la violence parce qu'il s'inscrit dans des rapports de forces où il y a forcément un faible et un fort suivant le contexte et les enjeux du moment.

2. Perception et manifestations du harcèlement ?

A la question de savoir si le harcèlement est un phénomène prégnant dans les universités, la réponse est bien évidemment positive. Quant à comment le phénomène est perçu et quelles sont ses manifestations, les points de vue sont relatifs et reflètent les appréhensions socioculturelles de tout un chacun. Les points de vue des personnes enquêtées en République du Bénin par la rédaction du Journal *Le Grand Matin* dans sa parution du 05 janvier 2015 confirment la diversité des opinions et permettent de cerner la perception de ce phénomène social par les acteurs de l'Université d'Abomey-Calavi.

2.1. Perception morale et culturelle du harcèlement sexuel

Dans le Journal *Le Grand Matin* du 05 janvier 2015, sous le titre « Harcèlement. Nous voulons que ça s'arrête ! », Madou Gabin Hounsa, auteur de l'article, rapporte la perception des étudiants et des enseignants sur le harcèlement sexuel. D'après les étudiants enquêtés par ce journal, le harcèlement, tel que vécu sur le campus universitaire d'Abomey-Calavi, prend une forme dichotomique. Certains perçoivent le harcèlement comme « une forme de violence du fait de la vulnérabilité des étudiant(e)s, de leur subordination tandis que d'autres perçoivent en ce fléau, "un accord sexuel ou un partenariat de libre-échange" ». Cette double perception du phénomène justifie l'implication des autres formes de violence et montre son

caractère amoral. En effet, on pourrait se demander ce que vient chercher le sexe dans les rapports entre enseignant(e) et apprenant(e) du moment où le contrat pédagogique ne mentionne nulle part que l'enseignant ou l'enseignante pourrait négocier autre chose avec l'apprenant ou l'apprenante, en contrepartie de l'enseignement qu'il ou elle donne ou bien que l'apprenant ou l'apprenante pourrait offrir un service autre qu'un bon rendement contre une bonne note. Mais, c'est bien ce à quoi on assiste.

La perception des enseignants du harcèlement n'est pas celle des étudiants, mais elle est plutôt tendancieuse, et comme tout ce qui relève des tendances cherche à se justifier, leur idée du harcèlement est plutôt fondée sur la tradition et ne reflète pas, selon eux, la dépravation ni la perversité. Interviewé sur la question du harcèlement sexuel, un enseignant de la Faculté des Sciences Agronomiques aurait confié à la rédaction du journal *Le Grand matin* les propos suivants :

Ce n'est pas interdit de faire des avances à une fille, et une étudiante est avant tout une femme. Alors moi je dis, si tu es mon étudiante et que je te fais des avances, il ne faudrait pas que cela influence le cadre universitaire. Et vu notre contexte socioculturel, je pense qu'on ne peut pas parler de harcèlement parce qu'il faut insister quand on fait la cour à une femme avant qu'elle ne dise oui. Dans le cas contraire, elle se fera passer pour une fille facile. Donc insister quand la personne refuse, ce n'est pas du harcèlement. Car c'est ce que notre tradition demande.

A partir de cette appréhension, on comprend que pour certains enseignants, le harcèlement répond à une simple démarche d'insister pour que la femme ne soit pas traitée de mœurs légères. Mais on peut voir également en cette déclaration une tendance à mettre sur le compte de la tradition un acte, un comportement qu'on a de la peine à justifier. C'est vrai que l'être humain est un être social, un produit de sa culture, de son éducation, mais il est également bien de reconnaître avec O. Reboul (2014), quand il développe dans le chapitre II intitulé "Qu'est-ce que l'éducation ?" de son ouvrage *Philosophie de l'éducation* que du point de vue moral, surtout, l'intégration sociale est loin d'être une norme indiscutable, car toute société comporte une part de fanatisme, d'égoïsme sacré. En effet, lorsque l'égoïsme réussit à se sacraliser et à travestir les conduites en normes, en s'appuyant sur les idées collectives, il finit par éroder la société. C'est le cas du harcèlement que dénonce le journal *Le Grand Matin* du 05 janvier 2015 : « Le harcèlement sexuel gangrène le tissu social et impacte les interactions entre les enseignants et les étudiantes de manière à convertir ces interactions initialement fondées sur l'échange de savoirs en des relations d'exploitation et de corruption ».

2.2. Manifestations du phénomène dans les universités

La réalité du harcèlement n'est pas facilement quantifiable. C'est un phénomène qui a tout d'une réalité occulte.

M. Deveaud Plédran a d'ailleurs attiré l'attention sur le fait que

Le caractère très spécifique des stratégies de harcèlement qui sont parfois difficiles à détecter et qui consistent souvent en une succession d'actes anodins s'ils sont considérés indépendamment les uns des autres. C'est l'ensemble du mécanisme et de ses rouages qui en fait un comportement d'agression. (M. Deveaud Plédran, 2011, p. 345)

D'abord, il est très rare que les victimes du harcèlement en parlent, par peur des représailles de leurs harceleurs ou harceleuses. Ensuite, les autorités qui se saisissent des cas révélés, n'acceptent pas d'en parler avec les détails requis pouvant aider à avoir des statistiques justes. Enfin, le harcèlement a été longtemps considéré comme un épiphénomène. Cependant, il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'il s'agit d'une réalité, puisqu'on en parle. Pour avoir une idée de comment se pratique le harcèlement sexuel à l'université d'Abomey-Calavi par exemple, il faut recourir aux diverses stratégies qu'utilisent les harceleurs et les harceleuses. Des témoignages rapportés par le journal *Le Grand Matin*, on peut lire entre autres : « Il y a un enseignant qui a fait passer une liste sur laquelle il a écrit nom, prénom et contact. Et après, il prend les numéros de toutes les filles et il écrit un message qu'il envoie à toutes en disant : "si tu t'asseyes, écarte bien tes jambes pour que je puisse voir en profondeur" ; « Tu auras chaud si tu refuses, tu risques de faire ta licence en première année » ; « Tu crois que tu es sauvée parce que tu as quitté la faculté ? J'ai encore plus de relation en droit ». Un autre enseignant dit à une étudiante : « Tu connais les règles du milieu ». Comme on peut le voir, le déploiement du harcèlement dans les milieux éducatifs est un acte de violence qui prend la forme de l'abus. Comme on peut le constater, il s'agit de :

la mauvaise utilisation de l'autorité par laquelle l'auteur de la violence s'assure le contrôle de la personne abusée ou l'avantage sur celle-ci, en utilisant ou en causant un préjudice physique ou psychologique ou en incitant à la crainte de ce préjudice. L'abus empêche les personnes qui en sont victimes de prendre librement leurs décisions et les contraint de se comporter contre leur volonté. (Rapport de l'UNHCR, 2003, pp. 12-13),

On peut comprendre que le harcèlement, comme comportement violent, s'aligne avec démesure sur le fanatisme et l'égoïsme sacré qui sont pourtant des attitudes dangereuses pour la survie de l'humanité. En tant que violence, il ravage tout sur son passage. C'est ainsi que les étudiants compagnons d'étudiantes ne sont pas épargnés. « C'est toi qui sais sortir avec des filles qui sont convoitées par les professeurs non ? Tu n'as encore rien vu, continue et tu verras ». Tels sont les propos lancés à leur endroit par des enseignants harceleurs selon les témoignages recueillis par le Journal *Le Grand Matin*. Mais, le harcèlement n'est pas un phénomène à sens unique. Les enseignants et le personnel administratif sont aussi harcelés par les apprenantes. En effet, les étudiantes développent des stratégies de séduction pour faiblir les enseignants et le personnel administratif. Mais, certains enseignants résistent et les découragent. Des responsables de l'administration universitaire contactés au cours de ce travail, ont révélé des cas de harcèlement des enseignants et du personnel administratif par des étudiantes. Selon le témoignage du Point focal genre du Centre de la Pédagogie Universitaire et de l'Assurance Qualité de l'Université d'Abomey-Calavi, nombreuses sont les étudiantes qu'elle surprend dans des positions de

provocation des enseignants. Elle a fait part d'un cas d'une étudiante qu'elle a interpellée parce qu'elle a posé sa poitrine contre le derrière du Professeur au cours des Travaux Pratiques à la Faculté des Sciences et Techniques. Cette pratique incitatrice ne laisse pas le choix à un enseignant profiteur et devient même pour lui une pression psychologique. Les stratégies mises en œuvre témoignent de l'arbitraire, de la violence psychologique et d'atteinte à la pudeur.

3. Impact du harcèlement

Le harcèlement sexuel ne manque pas d'avoir des conséquences sur la vie des personnes harcelées.

3.1. De la sécurité morale et psychologique des victimes du harcèlement

Les effets négatifs se constatent notamment sur leur vie personnelle, scolaire, professionnelle et sociale. Par exemple, une étudiante ou un étudiant victime du harcèlement peut, sous la menace, décider de quitter sa faculté pour aller dans une autre où il/elle n'a peut-être pas les aptitudes nécessaires pour réussir. Cette situation pourrait créer une perturbation de son cursus scolaire et du coup, briser son rêve professionnel et par le même fait, porter un coup à son épanouissement social. Tout ceci pourrait engendrer chez la victime des comportements de déviance comme par exemple la consommation de stupéfiants. Le sort réservé aux étudiantes qui s'opposent aux avances des enseignants, c'est généralement l'échec avec toutes les autres conséquences (inscription privée aux coûts très élevés) par exemple et l'abandon des études. Tout ceci entraîne par la suite des difficultés sociales, des troubles psychologiques, une possible dépression nerveuse, l'anxiété, le sentiment de culpabilité, etc. A l'opposé de ces étudiantes fragilisées, celles qui se livrent par consentement s'en sortent avec des moyennes de bourse. C'est un fléau qui expose la victime, la vulnérabilise, empêche son épanouissement, car il faut reconnaître avec la philosophe H. Arendt (1989, p. 157) que si « la violence peut détruire le pouvoir, elle est parfaitement incapable de le créer ».

Quand on se réfère à l'analyse de la philosophe allemande, on se rend compte que la violence réduit au silence, à l'incapacité, et à une sorte d'inertie, toutes choses contraires à l'élan vital. Ainsi qu'elle le dit,

La vulnérabilité du corps à la violence renforce la vulnérabilité constitutive à la blessure morale : les violences sont donc des atteintes à la puissance d'agir du sujet, qui mettent en péril l'investissement dans le monde, la confiance en autrui et la réalisation du soi, c'est-à-dire les capacités du sujet à se constituer comme individualité libre. (H. Arendt, 1989, p. 515).

Or, si le pouvoir est compris comme étant la capacité de prendre des décisions et que toutes les relations humaines sont affectées par l'exercice du pouvoir, lorsqu'il est utilisé pour prendre des décisions concernant la vie personnelle de l'individu, il

devient une affirmation d'acceptation de soi et de respect de soi qui, à son tour, suscite le respect et l'acceptation des autres en tant qu'égaux. Mais dès lors que le pouvoir devient imposition, obligation et restriction de libertés, il se transforme en violence puis prend le pas sur les principes d'égalité et de respect.

3.2. Impact moral du harcèlement sur les institutions de service public

G. Bouville et E. Campoy (2012), ont identifié deux approches dans le harcèlement moral : l'approche individuelle et l'approche organisationnelle.

L'approche individuelle prend en compte l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, les traits de personnalité et autres de la victime et de l'agresseur, tandis que l'approche organisationnelle tient compte des facteurs organisationnels susceptibles d'engendrer des situations de harcèlement. C'est ainsi que dans le cas de la dernière approche, ils ont montré que les situations stressantes de travail renforcent la probabilité pour une personne d'être harcelée. Ils entérinent ainsi l'hypothèse de H. Leymann (1996, p. 168) selon laquelle « toute situation de travail stressante recèle un potentiel important de conflits et partant, de risques de *mobbing*¹. (...) Lorsque stress et frustration ne trouvent pas d'autres exutoires, on les évacue habituellement en agressant l'une ou l'autre des personnes présentes ».

Analysant le phénomène du harcèlement en 2000 sous le titre *Travail, usure mentale*, C. Dejourné fait remarquer que traiter du harcèlement comme une relation liant exclusivement l'agresseur et la victime, peut amener à occulter les conditions collectives, sociales et politiques de son étiologie, surtout lorsqu'on l'interprète sur la base théorique de sa perversion parce que pour lui, « le harcèlement moral au travail ne se réduit pas à une relation spécifique entre deux personnes, un agresseur et une victime », comme il le précisera en 2001 dans l'article « Désolation et harcèlement moral ». C'est pourquoi, on peut s'accorder avec M. Deveau-Plédran (2011, p.98) pour qui, « le harcèlement moral se définit également par son effet nocif sur l'ensemble de l'entreprise... L'entreprise peut être considérée comme une victime passive. ».

La question cruciale qui se pose est celle de la crise des valeurs, de la vérité, de la crise de l'éducation dans la mesure où celles qui réussissent frauduleusement constituent une calamité pour la société parce qu'elles sont plus tard des gangrènes et sources de dysfonctionnement de l'administration et autres services confiés à leur "expertise". Les tares qu'elles entraînent seront supportées et subies par toute leur communauté et donneront une mauvaise renommée aux structures qui les emploieront.

¹ Harcèlement moral, psychologique dans le cadre du travail.

4. Portée philosophique du harcèlement

Le harcèlement sexuel pose un problème de sens qu'il est nécessaire d'interroger.

4.1. Expression de pouvoir

Le harcèlement comme comportement violent est une expression de la volonté de puissance. Or, la volonté d'hégémonie, la volonté de suprématie sur ses semblables et sur les autres êtres de la nature est un sentiment inhérent à la nature humaine. Ce sentiment est perçu de l'extérieur comme de la violence. Avec Hegel (1933, p. 161) par exemple, cette violence se manifeste par la lutte des consciences et permet à l'individu de se positionner comme conscience et liberté. Sans la lutte dans l'opposition, la conscience ne peut parvenir à la réflexion qui est un acte par lequel l'être humain devient véritablement un sujet autonome. Autrement dit, c'est dans l'adversité que l'individu se découvre et se réalise. La présence d'autrui me révèle non seulement ma présence au monde mais également les limites de ma présence. Pour m'affranchir et me positionner, je dois me lancer dans une lutte pour ma survie comme cela est décrit dans "la dialectique du maître et de l'esclave". Dans cette logique, la violence est reconnue comme légitime et nécessaire. Jean-Paul Sartre (1976), allant dans le même sens, estime que l'existence même d'autrui est violence en ce qu'il porte un regard sur une objectivité, sur moi. Cette violence me permet néanmoins d'entrer en communication avec autrui. En effet, selon J-P. Sartre (1983, pp. 182-183), la présence d'autrui constitue non seulement une violence pour moi dans la mesure où elle limite ma liberté ; mais la violence devient également « affirmation inconditionnée de ma liberté ». Je suis tenu de prendre en compte cette coprésence qui me permet de me prendre en charge, en assumant mon existence dans un projet dont je porte l'entière responsabilité. Le harcèlement moral sexiste peut-il s'inscrire dans cette recherche de positionnement dans le monde ? C'est justement en tant que manifestation de l'égo voulant s'assouvir un désir, de démontrer une puissance sur un être vulnérable que le harcèlement pose un problème de violence morale. En effet, lorsque ce désir se dirige vers une personne de sexe opposé, on parlera de harcèlement sexiste. Mais ici, il ne s'agit pas seulement d'assouvir un désir sexuel, mais il y a quelquefois une volonté manifeste de prouver à la victime l'infériorité de son sexe par rapport à celui du harceleur. Dans de rares cas, le harceleur ou la harceuse et le harcelé ou la harcelée sont du même sexe ; mais il se trouve que le motif du harcèlement soit autre chose que le sexe. Ainsi que le souligne A. Bouloy,

La violence pourrait être un des modes d'expression de la volonté d'être indépendant et de vouloir se différencier. En ce sens, la violence viendrait comme une recherche à tâtons, des limites de soi et de l'autre, mais aussi paradoxalement comme un refus de tout élan différenciant venant de l'extérieur (...) (A. Bouloy, 2016, p. 67).

Comme on peut le constater, le harcèlement comme comportement violent est assez complexe et implique presque toutes les autres formes de violence. Ce

comportement, au-delà de son aspect sexuel, devient un problème hautement moral et pourquoi pas existentiel du moment où il impacte toute une vie. Malheureusement, le harcèlement moral sexiste comme forme de violence est une réalité dans les milieux éducatifs mettant en jeu la position sociale, professionnelle, financière et bien d'autres. C'est ce que soulignent V. Le Masson *et al.* (2017), pour qui les violences basées sur le genre sont considérées comme des « violences exercées contre une personne en raison de son sexe et de la place que lui accorde la société ». Aussi, n'importe quel acteur (homme, femme, jeune, autorité, administratif, étudiant, enseignant, enseignante...) peut être victime du harcèlement qui est une violence basée sur le genre. J-E. Pondi (2010), perçoit à travers le harcèlement sexuel une dure réalité du milieu universitaire et une atteinte aux droits de la femme, une situation due selon lui, entre autres à la faiblesse du ratio de l'encadrement académique, c'est-à-dire le barème enseignants-apprenants; les spécificités de l'évolution démographique observées à l'université; l'insécurité financière de la masse estudiantine; la quasi-démission d'un nombre important de parents de leurs responsabilités pédagogiques et morales; le recours à la fragilité d'une certaine catégorie d'étudiantes peu enclines à s'adonner à un effort intellectuel de longue durée. D'où l'exposition de ces dernières comme proie facile à la barbarie violente des harceleurs ou harceleuses.

4.2. Exposition de la faiblesse

Le harcèlement sexuel en tant que manifestation d'un désir est forcément le signe d'un manque. Car celui qui ne manque de rien ne peut rien désirer. Cependant, tous les désirs n'expriment pas un manque dans le sens d'un vide profond à combler. Le désir peut être l'expression d'une énergie débordante, à la recherche d'un accomplissement plus grand. En ce sens, le harceleur peut être une personne en quête d'amour manqué, ce qui fait de lui une personnalité amputée et donc fragile. L'éducation réussit-elle toujours à combler ce vide ? Certainement non. Il est vrai que :

Eduquer, c'est apprendre à sacrifier la jouissance immédiate et facile à qui "vaut la peine" qu'on s'y consacre; c'est apprendre à respecter les droits d'autrui, de la collectivité et enfin les droits de l'homme, qui transcendent toute collectivité; c'est initier à ce qui demeure, au-delà de toutes les variations culturelles et religieuses, sacré. Eduquer, c'est aussi apprendre à respecter "la veuve et l'orphelin", tout ce qui est désarmé, sans défense, et à se révolter contre tout ce qui attend à cette faiblesse comme on s'insurge contre un sacrilège. (O. Reboul, 2014, p. 115)

Mais que constate-t-on habituellement ?

Généralement le harceleur ou la harceleuse est une personne adulte. Or, être adulte, selon O. Reboul (2014, p.89), « c'est faire passer ses désirs après la réalité, c'est s'assumer, être cohérent, respecter ses engagements, trouver son juste équilibre. Etre adulte, c'est être capable, dans tous les sens du terme, de rigueur ». Un tel jugement paraît condamner une personne *a priori* responsable qui s'aventure dans des

déviances comportementales condamnées par les convenances sociales. Aussi, « pour toute action, on trouvera une justification pourvu qu'on déclare injustifiées certaines autres, et l'action ne sera pas dirigée par la volonté de raison et de liberté, mais par un ressort sensible quelconque, seulement conscient de lui-même et suffisamment fort pour se soumettre tous les autres mobiles » E. Weil (1984, p. 30). Mais là, c'est ignorer toutes les motivations de l'action humaine. Et il serait absurde de penser que l'homme digne est celui qui est parfaitement moral, sans reproche, car « la dignité de l'homme réside dans la résistance raisonnable aux ressorts sensibles de ses actions : l'homme parfaitement moral serait sans dignité, ne trouverait pas l'occasion de vouloir, contre son empirisme, la liberté dans la raison. Le mal est le fondement du bien » (E. Weil, idem). Un homme n'éprouve sa liberté et sa dignité que lorsqu'il est en situation.

Par ailleurs, les désirs de l'homme et leur accomplissement comme « but suprême de la volonté, miroite devant nous ; mais, dès qu'ils sont atteints, ils ne sont plus les mêmes ; on les oublie, ils deviennent des vieilleries, et qu'on se le cache ou non, on finit toujours par les mettre de côté comme des illusions disparues » explique A. Schopenhauer (1998, p. 216).

Le harceleur, avant d'être harceleur, est d'abord un être humain ; donc un être de désir et, quand même, il se fait l'illusion d'avoir conscience de ce qu'il veut, il ne le sait toujours ou presque jamais. Le harcèlement, lorsqu'il exprime un manque, une faiblesse, n'est plus à proprement parler de la violence. Il n'exprime pas totalement dans ce cas une volonté de nuisance. A la limite, il a une source insoupçonnable que le harceleur ne peut pas être en mesure de révéler clairement. Il s'agit en effet, d'une faiblesse inhérente à la nature humaine.

Comme le dit si bien Arthur Schopenhauer (1998, p. 216), « L'homme a toujours un but et des motifs qui règlent ses actions, il peut toujours rendre compte de sa conduite dans chaque cas. Mais demandez-lui pourquoi, il veut être, d'une manière générale, il ne saura que répondre ; la question lui semblera absurde ».

La nature humaine en elle-même est une énigme. A ce propos, Louis Samson, en abordant la question de la raison et de de la passion dans la culture dans le contexte postmoderne, a vu juste quand il affirme que « L'histoire des hommes, c'est leur lutte entre leur nature passionnée et leur dimension rationnelle. Chez certains d'entre eux, nous pouvons constater qu'une des deux faces prédomine sur l'autre sans toutefois l'éclipser totalement » (L. Samson, 1995, p. 125).

Cette gangrène sociale qu'est le harcèlement a ses racines dans la société elle-même ? En effet, évoquant la question de la violence dans son ouvrage *Principes de la philosophie du droit*, Hegel souligne qu'

une donnée, un état produit sont une réalité extérieure concrète, qui par suite comporte une quantité innombrable de circonstances : chaque élément isolé qui se

montre comme condition, origine, cause d'une telle circonstance et, par conséquent, a apporté quelque chose qui lui est propre, peut être considéré comme comptable de cela ou au moins, comme y ayant une part de responsabilité. (F. W. Hegel, 1940, p 150).

C'est pourquoi, on ne comprend jamais l'être humain dans son entièreté ; sinon comment concevoir que pour assouvir leur désir, les enseignants et les administratifs tombent aussi bas en s'adonnant à des pratiques amORALES telles que le harcèlement sexuel, la fuite d'épreuve et l'atteinte à la pudeur. L'expression de la faiblesse dans le harcèlement comme acte de violence renvoie à des sources sociales. Dans certaines sociétés, le harcèlement sexuel n'est même pas perçu comme un comportement violent. La hiérarchisation sociale des sexes crée un complexe de supériorité ou d'infériorité, faisant de l'homme l'être puissant qui peut décider et agir au nom de la femme. De même, le statut social (profession, grade, autorité, position financière, etc.) peut faire de quelqu'un, soit un harceleur, une harceuse, ou une victime du harcèlement. Si une harceuse use de la séduction, on pourrait dire qu'elle fait consciemment de la violence sexiste. Mais, elle utilise inconsciemment une arme que lui a donnée la société qui lui inculque l'idée selon laquelle elle a plus besoin de protection que de faire des efforts personnels. Soulignons que cette recherche de la facilité a une source lointaine : les stéréotypes véhiculés dans les contenus formels et informels de l'éducation et qui tendent à semer dans la tête de la jeune fille qu'elle est faite pour accompagner seulement une vie et non pour la bâtir. On dit par exemple qu'il suffit pour une jeune fille d'être une belle fille, présentable et de savoir entretenir son mari et son foyer pour avoir une vie acceptable.

Une telle considération est de nature à inhiber chez la fille le sens de l'effort et à lui enseigner l'exhibition de son corps aux fins de gagner sa vie sur la base de la séduction. Dans ce cas, l'art de la séduction est comme un couteau à double tranchant car en séduisant, la femme s'expose comme une proie, un objet sexuel qui se met au service d'un sujet qui décide de son sort. Elle s'affaiblit ainsi et perd son statut d'être libre ; elle se met dans un cercle vicieux. C'est par l'éducation qu'elle a intégré inconsciemment, c'est-à-dire instinctivement, qu'elle doit afficher de la faiblesse et de la pitié pour se conformer aux exigences de sa catégorie sexuelle. C'est à cet effet que S. de Beauvoir (1949, p. 479) pense que « les restrictions que l'éducation et la coutume imposent à la femme, limitent sa prise sur l'univers ». Ici, la faiblesse du harceleur vient de la non-maîtrise de soi. De même, le phénomène du harcèlement dans les milieux éducatifs peut se comprendre sous le même angle que dans n'importe quelle entreprise parce que résultant des mêmes facteurs comme par exemple les désagréments causés aux acteurs par la mauvaise organisation et le mauvais traitement. Lorsqu'un enseignant, un administratif, un étudiant, une étudiante, etc. reçoit un choc, il transfère sa charge de stress sur un individu X ou Y, en choisissant le moyen qui s'offre à lui comme une défense. Il faut souligner que la source du choc peut être extérieure à l'environnement où se produit la réplique qui prend la forme du harcèlement. Une telle réplique n'est rien d'autre que la non-

maîtrise de soi et par conséquent de la faiblesse et n'a aucune valeur morale. Comme le pense N. Machiavel, un acte de justice et de douceur exerce souvent plus de pouvoir sur le cœur de son vis-à-vis que la violence et la barbarie et vivre dans une polis, suppose que toutes choses se décident par la parole et la persuasion et non par la force et la violence à en croire H. Arendt. Ainsi, l'usage de la violence peut être loin des moyens pertinents et de persuasion. V. Jankélévitch, n'a-t-il pas raison de voir en la violence une force faible? Le harcèlement peut être la manifestation de cette faiblesse dont parle Jankélévitch.

CONCLUSION

Le harcèlement moral sexiste est une réalité dans les milieux éducatifs, surtout dans les universités. Ses fondements sont multiples et donnent lieu à des manifestations multiformes. Il est vécu comme un acte de violence selon qu'il prenne une forme morale, physique, sexuelle ou sexiste. La plupart du temps, le harceleur ou la harceuse n'est qu'un simple agent de reproduction de la violence que la société, une jungle politique, lui inculque inconsciemment par le biais de l'éducation. C'est la raison pour laquelle les milieux éducatifs, malgré leur vocation de rendre meilleurs les âmes, n'échappent pas à cette forme de violence qui n'est rien d'autre que le résultat de nombre de contradictions que la société n'arrive pas à résoudre en l'individu social qui veut s'affirmer face à la réalité de l'altérité qu'il éprouve comme une menace à son épanouissement. Le harcèlement est un phénomène assez complexe qui touche toutes les couches sociales. Il prend diverses formes et se manifeste à travers une multitude de stratégies. Lorsqu'il se dirige contre une couche spécifique, il devient une violence basée sur le genre. A ce titre, le harcèlement sexuel est une violence sexospécifique. Mais à y voir de près, ces considérations psychosociales, tendent à nous éloigner des réelles motivations mais qui sont généralement inconnues à la fois du harceleur et de sa victime. Analyser le harcèlement uniquement sous l'angle de la violence basée sur le genre et donc comme l'expression de la puissance, c'est ne pas réaliser que toute volonté d'expression de la puissance est d'abord une faiblesse. Ceci est d'autant plus clair que la force impulsive qui pousse à la conquête et à la domination est soif, cupidité, avidité, recherche d'hégémonie, etc. La violence intervient ici, comme un simple moyen. Tout ceci crée une contrainte à la victime de se plier au désir et d'agir conformément à la volonté de son bourreau. En définitive, le harcèlement, quels que soient sa forme, sa stratégie, sa cible et son auteur, est plus l'expression de la faiblesse que de la puissance. Malheureusement, la position sociale, le genre, l'environnement du harceleur ou de la victime influencent souvent l'analyse de ce phénomène très nuisible aux acteurs et institutions de l'éducation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arendt, A. (1989). *Du mensonge à la violence*. Paris : Presses Pocket.
- Bouloy, A. (2016). *Place et fonction du concept d'empathie dans le harcèlement scolaire*
Thèse de Doctorat inédite, Université de Poitier.
- Bouville, G. & Eric, C. (2012). Une approche organisationnelle du harcèlement moral. *GRH*, 3(4), 53-78.
- De Beauvoir, S. (1976). *Le deuxième sexe* (Tome 2). Paris : Edition du Club France
- Dejours, Ch. (2000). *Travail, usure mentale* (3 ed). Paris : Bayard.
- Dejours, Ch. (2001). Désolation et harcèlement moral. *Le Monde*.
- Deveaud-Pledran, M. (2011). *Le harcèlement dans les relations de travail. Etude pluridisciplinaire de la question du harcèlement suivie d'une étude comparée entre le droit suisse et quelques législations étrangères*. Genève : Schulthess Editions Romandes.
- Diabate, T. T. (2010). *Genre et construction d'une paix durable en Afrique. Comprendre pour vaincre la violence et la haine dans les sociétés ouest-africaines*, Abidjan, Les Editions.
- Doubogan, O. Y. & Hofmann, E. (2016). Harcèlement sexuel dans l'espace universitaire au Bénin : Représentations, facettes et implications sociales. *Baobab*, 222-233.
- Hegel, F. (1933). *La phénoménologie de l'esprit*. Paris : Editions Mouton
- Hegel, F. (1940). *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Editions Gallimard.
- Hounsa, M. G. (2015) « Harcèlement. Nous voulons que ça arrête ! ». *Le Grand Matin* du 05 janvier.
- Le Masson, V., Benoudji, C., Sotelo, R. S. & Bernard, G. (2017). « Les violences contre les femmes, les filles et la résilience », publié en décembre 2017 sur www.braced.org, consulté le 20 novembre 2018 à 16 heures 35 minutes.
- Leymann, H. (1996). *La persécution au travail*. Paris : Seuil.
- Reboul, O. (2014). *La philosophie de l'éducation*. Paris : PUF.
- Pondi, J. E. (2010). *Harcèlement sexuel et déontologie universitaire*. Yaoundé : Editions Clés.
- Samson, L. (1995). *Considérations actuelles. Essais philosophiques*. Québec : CEGEP de Trois-Rivières.
- Sartre, J-P. (1983). *Cahiers pour une morale*. Paris : Gallimard.

Sartre Jean-Paul, *L'être et le néant*, 1976, Paris, Gallimard.

Schopenhauer Arthur, 1998, (1^{ère} édition 1818), *Le monde comme volonté et comme représentation*, Paris, Trad. Burdeau, PUF.

UNHCR, 2003, *La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Principes directeurs pour la prévention et l'intervention*.

Weil Eric, 1984, *Philosophie politique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 4^e éd.